

CM2025043



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des Pyrénées-Orientales  
**COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE**

---

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**CM2025043**  
**Séance du 27 Août 2025**

---

**Le vingt-sept août deux mille vingt-cinq à vingt heures et onze minutes,**  
le Conseil Municipal de la Commune de PALAU-DEL-VIDRE (Pyrénées-Orientales), dûment convoqué le vingt-deux août deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GALAN, Maire.

**PRESENTS (12) :** Bruno GALAN, Pierre ABULI, Françoise DARCHE, Nadine BONAFE, Jean-Christophe DELMER, Florence BOUSCATEL, Florence CHIVE, Guillaume CHAMPROY, Séverine ORIOL, Sophie FERTON, Jean ROCA, Renée OCAMPO.

**REPRESENTES (0) :** /

**ABSENTS (11) :** Richard MUNIER (excusé), Faustine DESCHAMPS (excusée), Bertrand WERNER (excusé), Patricia ROUVIERE (excusée), Laurent POUDEROUX (excusé), Christine SARDA, Marcel DESCOSSY (excusé), Claude-Alexandra CHEMIN (excusée), Gilles ROLLAND, Laure VUILLEMIN (excusée), Laurent DAUBA.

---

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : 23	PRESENTS : 12	QUORUM : 12	PROCURATIONS : 00
VOTANTS : 12	POUR : 12	CONTRE : 00	ABSTENTIONS : 00

---

**A été nommée Secrétaire de Séance :** Françoise DARCHE

---

**OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE**

---

**Où l'exposé de Monsieur le Maire, Président de séance et rapporteur,**

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 relatifs au tableau des effectifs à annexer au budget et au compte administratif ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la Commune n° 39/2024 en date du 10 décembre 2024 portant modification du tableau des effectifs ;

CM2025043

**CONSIDERANT** que le tableau des effectifs constitue l'état du personnel recouvrant l'ensemble des emplois permanents créés budgétairement (pourvus ou vacants), classés par filière, cadre d'emplois, grade et quotité de service, outil stratégique essentiel à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences;

Poste	Nombre de postes ouverts actuellement	Nombre de postes pourvus	Nombre de postes ouverts proposés (mise à jour)
<b>Postes Fonctionnels</b>			
Directeur Général des Services des communes de 2 000 à 10 000 hab.	1	1	1
<b>Postes Non Fonctionnels</b>			
<b>Emploi Permanents à temps Complet</b>			
Attaché Principal	1	1	1
Rédacteur Principal de 1ère classe	1	1	1
Rédacteur Principal de 2ème classe	1	0	1
Rédacteur	1	1	1
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	3	2	3
Adjoint Administratif de 2ème classe	3	0	3
Adjoint Administratif	2	1	2
Agent de Maîtrise	3	2	3
<b>Adjoint Technique Principal de 1ère classe</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>Adjoint Technique Principal de 2ème classe</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>4</b>
<b>Adjoint Technique Territorial</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>9</b>
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1ère classe	3	2	3
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 2ème classe	3	0	3
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles	2	0	2
Chef de Police Municipale	1	1	1
Brigadier Chef Principal de Police Municipale	2	1	2
Gardien Brigadier de Police Municipale	1	1	1
Educateur des APS principal de 1ère classe	1	1	1
Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	1	0	1
<b>Emplois Permanents à Temps Non Complet</b>			
-	0	0	0
<b>Emplois Non Permanents (Contractuels pour mémoire)</b>			
Agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité	1	2	3
Agent contractuel pour remplacement	6	0	2

CM2025043

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de tenir ce document à jour en cas de création, suppression ou transformation de postes ;


**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES,**

- **D'APPROUVER** la mise à jour du tableau des effectifs proposée telle que présentée ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte utile à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, pour extrait certifié conforme.

Fait à Palau-del-Vidre, le 27 août 2025,

Le Maire  
Bruno GATAN



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier (par courrier ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours gracieux peut également être formé auprès de l'auteur de la décision dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (L'absence de réponse au recours gracieux à l'issue des deux mois vaut rejet implicite).*

Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en Préfecture  
et publication en ligne le :  
Identifiant de télétransmission :

Envoyé en préfecture le 29/08/2025

Reçu en préfecture le 29/08/2025

Publié le



ID : 066-216601336-20250827-2025\_CM2025043-DE